



RELEVÉ DES DÉCISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025
À 20H00 À ASNIÈRES-SUR-OISE

Nombre de membres :

En exercice : 42 élus

Présents : 35 élus

Votants : 36 élus

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à l'Abbaye de Royaumont, à Asnières-sur-Oise, en séance publique avec retransmission des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq.

Secrétaire de séance : Sylvain Saragosa

Etaient présents : (35) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Sylvie LOMBARDI, Gilles BONTOUX, Eric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (1) Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, à partir du point n°3

Absents : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA,

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENT

Décisions du Président

2025-22 : Signature du devis pour la réalisation de travaux de reprise des façades et des fers apparents sur le bâtimentaire du Village Morantin à Chaumontel,

2025-23 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 17) situé Hameau du Beau Jay à Belloy-en-France (95270),

2025-24 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 18) situé 18 Chemin Saint-Martin à Belloy-en-France (95270),

2025-25 : Signature des propositions financières de la société Axe Signa pour l'achat de panneaux de signalisation vélo et de la société Cycleo pour l'achat de totems de réparation et de gonflage,

2025-26 : Signature d'un bail commercial avec la société PK3D impression, locataire du lot 6E du village Morantin à Chaumontel,

2025-27 : Sollicitation d'une subvention auprès de l'État, au titre de la DETR, pour le projet de « Construction, aménagement et équipement d'un Centre Technique Intercommunal à Villiers-le-Sec »,

2025-28 : Sollicitation d'une subvention auprès de l'État, et de ses partenaires pour financer le poste de chef de projet « Petites Villes de demain » au titre de l'année 2025/2026,

2025/29 : Signature de la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement dans le déploiement de la tranche 4.2 du dispositif de vidéoprotection sur le territoire de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France,

2025-30 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 17) situé Hameau du Beau Jay à Belloy-en-France (95270)_ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 23/2025,

2025-31 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 18) situé 18 Chemin Saint-Martin à Belloy-en-France (95270)_ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 24/2025,
2025-32 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 28) situé Avenue de la Libération à Luzarches (95270),
2025-33 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 21) situé 70 rue de Belloy à Montsoul (95560),
2025-34 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 22) situé 1 rue de Beauvais à Montsoul (95560),
2025-35 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 23) situé entrée rond-point Leroy Merlin à Montsoul (95560),
2025-36 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 24) situé 19 rue Emile Combres à Montsoul (95560),
2025-37 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 21) situé 44 rue Roger Salengro à Saint-Martin-du-Tertre (95270),
2025-38 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 11) situé 6 Ruelle Eluy à Seugy (95270),
2025-39 : Signature du permis de construire et tout document nécessaire en vue de l'aménagement et la consolidation de trois tours et des remparts du domaine de la Motte, situé 3 rue François de Ganay à Luzarches.
2025-40 : Signature du permis de construire et tout document nécessaire en vue de la construction d'un centre technique intercommunal, situé Rue du Puits Gaillard à Villiers-le-Sec.

Décisions du 1^{er} Vice-Président délégué aux finances, à l'administration générale et au contrôle de gestion

2025-08 : Signature du contrat de prestation périodique proposé par la société APAVE, chargé d'effectuer la vérification des installations électriques ERT, du lot 2 bis au Village Morantin à Chaumontel (95270),
2025-09 : Signature de la proposition financière de la société LC THERMIC relative au débouage du réseau de chauffage des logements de fonction de la gendarmerie d'Asnières-sur-Oise (95270),
2025-10 : Signature de la proposition financière du cabinet Landot, en vue d'assurer une assistance juridique, suite à l'assignation devant le tribunal judiciaire de Pontoise par la société Z3D LAB, locataire du lot 2bis au village d'entreprises Morantin à Chaumontel,
2025-11 : Signature du devis de la société AGRISANTERRE relative à l'acquisition d'une lame de déneigement au profit de la société LES ECURIES DE LA FONTAINE, dans le cadre du plan de viabilité hivernale afin d'intervenir sur le circuit n° 5 de Maffliers
2025-12 : Signature de la proposition financière du cabinet Landot, en vue d'assurer une assistance juridique, suite à la notification d'un mémoire en contestation de la résiliation partielle du marché de maîtrise d'œuvre destinée à la société COTEC, dans le cadre de la construction d'un tiers-lieu à Villaines-sous-Bois,
2025-13 : Signature du devis de la société AGRISANTERRE relative à l'acquisition d'un épandeur au profit de l'exploitation HERVIN, dans le cadre du plan de viabilité hivernale afin d'intervenir sur le circuit n° 3 de Lassy, Le Plessis-Luzarches, Bellefontaine et Jagny-sous-Bois,
2025-14 : Signature d'une proposition commerciale en vue de la souscription d'un abonnement à « la Gazette Pass » avec le Groupe Moniteur – 2026.

Décisions du 7^{ème} Vice-Président délégué au patrimoine et aux bâtiments

2025-09 : Signature de la proposition financière de la société LC Thermic relative à la réfection de la bouteille de découplage dans les locaux du village Morantin – chemin de Coye à Chaumontel,

Décisions du 8^{ème} Vice-Président délégué à la transition écologique, au PCAET et à la culture

2025.07 : Signature du devis proposé par la Fondation Royaumont, en vue d'organiser des ateliers pédagogiques pour 25 classes issues de communes du territoire de la C3PF,

Décisions du 11^{ème} Vice-Président délégué à la communication

2025-03 : Signature d'un devis avec la société Vidéo Plus pour l'achat de caméras destinées à la retransmission des conseils communautaires,
2025-04 : Signature d'un devis avec l'imprimerie Seugy Offset Services pour l'impression des Feuilles de Carnelle #13.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE/ COMMANDE PUBLIQUE

1- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.
COMMUNIQUE le rapport d'activité 2024, accompagné du compte financier unique 2024, aux 19 communes membres de la C3PF, conformément aux textes en vigueur.

2- MODIFICATION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR L'ORGANISATION INTERNE DES PROCEDURES DE MARCHÉS PUBLICS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE - SEUIL 2026-2027

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

INTÈGRE les nouveaux seuils européens et applicables sur les années 2026 et 2027, dans le règlement portant sur l'organisation interne des procédures de marchés publics de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

3- REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PRENDRE ACTE du projet du nouveau SDAHGV soumis à consultation dans sa version du 14 octobre 2025, qui propose pour le territoire de Carnelle Pays-de-France, la reconduction à l'identique du SDAHGV adopté le 23 février 2022, avec la construction de 20 places de TFL et de 16 places d'AAGV,

FORMULE UN AVIS RÉSERVÉ sur ce projet de schéma modifié à propos de deux points qui devront être pris en considération par Monsieur le Préfet dans la préparation de son futur arrêté...

1/La C3PF, territoire très majoritairement rural, ne dispose pas, à ce jour, malgré un travail intensif de recherches et échanges amiables avec les propriétaires, en accord avec les communes conformément à leurs documents d'urbanisme respectifs (PLU communaux) et dans le respect des nouvelles prescriptions du Schéma directeur de la Région Île de France environnemental (SDRIF-E), des réserves foncières, au regard de ses caractéristiques urbanistiques, pour parvenir à réaliser l'ensemble des prescriptions du schéma sur son territoire intercommunal à moyen terme (4 ans).

L'importance sur le territoire intercommunal de périmètres protégés (site classé de la vallée de l'Ysieux et de la Thève, site classé de la butte de Châtenay, site classé de la vallée de Chauvry, site classé de l'abbaye d'Hérivaux, site inscrit de la Plaine de France, site inscrit des trois forêts de Carnelle, l'Isle Adam et Montmorency en particulier) réduit considérablement les marges de manœuvre d'aménagement. N'oublions pas non plus la Charte du PNR Oise-Pays de France souscrite par une majorité des communes de la C3PF.

Ce constat d'injonctions contradictoires appelle l'arbitrage de l'État entre ces deux objectifs d'intérêt général (préservation de l'environnement et du patrimoine naturel, séjour et habitat des gens du voyage) ; il est ainsi demandé aux services de l'État de pouvoir définir un ou plusieurs STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limités : des zones délimitées de manière exceptionnelle à l'intérieur des zones agricoles ou naturelles, normalement inconstructibles). Ces STECAL seraient, sous conditions strictes, de nature à permettre la réalisation des places en aire d'accueil et surtout en TFL-tout en permettant d'éviter une urbanisation diffuse et de préserver le caractère naturel ou agricole de ces zones.

2/**Financièrement**, la C3PF pourrait être mise en grande difficulté pour réaliser le schéma même à moyen terme. Les TFL constituent un nouvel outil en termes de bâtiments publics ; aussi, ils sont à ce jour très mal financés par les différents partenaires institutionnels car appréhendés comme de l'habitation et non comme un équipement public. À ce jour, seule la subvention au titre du BOP 135 a été perçue pour le projet de TFL prévu à Luzarches, celle pour les TFL de Viarmes a été refusée par l'État. Il sera indispensable d'obtenir d'autres concours (DSIL, DETR) pour contribuer au financement des prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en territoire de Carnelle Pays de France, la Région et le Département ne finançant pas, pour l'heure, les TFL...

À défaut d'un accompagnement financièrement robuste de la part de l'État, la réalisation du schéma demanderait aux contribuables de la C3PF un effort fiscal sans précédent, face à une capacité d'autofinancement de notre EPCI qui n'est pas à la hauteur de ce projet d'accomplissement du schéma estimé à environ 4 millions d'euros HT (hors charges d'exploitation) et ferait peser en termes d'endettement un poids durablement insupportable sur les finances de la CC Carnelle Pays de France.

ENVIRONNEMENT

4- SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BARRIERES AGRICOLES DE PROTECTION AVEC DES PANNEAUX DISSUASIFS ET DOCUMENTS ANNEXES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de chaque convention de mise à disposition de barrières agricoles de protection avec panneaux dissuasifs ci-jointe, à signer avec les communes-membres volontaires et la C3PF, pour une durée de 10 ans, renouvelable par période d'un an,

SOLLICITE auprès des communes concernées, la signature conjointe de

- Une convention de mise à disposition de barrières de protection avec des panneaux dissuasifs ainsi qu'une délibération équivalente lors de leurs prochains conseils municipaux, approuvant les conditions de cette convention et le paiement de la part communale.
- Deux procès-verbaux attestant du bon emplacement des dites barrières et de la réception des travaux, validés par les quatre parties prenantes,
- D'un coupon de remise de matériel à signer par la commune.

FINANCES

5- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA C3PF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°2 au budget principal de la C3PF pour l'exercice 2025 comme suit :

Section d'investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	BUDGET PRINCIPAL	4 953 535,00	4 953 535,00
	DM 1	121 510,43	759 310,43
1311/71/ENVIR	Subvention transférable - Etat - ADEME - Mise en place d'arceaux vélos, bornes de gonflages et signalétique associée		14 000,00
13362/554/AAGV	Subvention transférable ou non - ETAT - TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS		210 000,00
TOTAL DM 2		0,00	224 000,00
TOTAL GENERAL		5 075 045,43	5 936 845,43

AUTORISE le comptable public à procéder à la régularisation des amortissements de subventions par le débit du compte 1068 et le crédit des comptes suivant :

- compte 13911 : 4 079,33 €
 - compte 13912 : 116 778,60 €
 - compte 13913 : 50 760,60 €
- soit un total de **171 618,53 €**

6- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE MORANTIN 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°2 au budget annexe MORANTIN pour l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	BUDGET ANNEXE	1 107 660,99	1 626 006,04
	DM 1	0,00	228 837,00
6542	Pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes	-6 000,00	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	6 000,00	
TOTAL DM 1		0,00	0,00
TOTAL		1 107 660,99	1 854 843,04

7- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TIERS-LIEU 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTÉ la décision modificative n°1 au budget annexe Tiers Lieu pour l'exercice 2025 comme suit :

Section d'investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	BUDGET ANNEXE	1 612 020,93	4 365 000,00
1311	Subvention transférable - Etat - Fonds d'accélération de transition écologique dans les territoires (Fonds Verts)		230 000,00
TOTAL DM 1		0,00	230 000,00
TOTAL BUDGET		1 612 020,93	4 595 000,00

8- DISPOSITIONS FINANCIERES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF C3PF ET DES BUDGETS ANNEXES 2026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à faire application de l'article L.1612-1 du CGCT pour engager, liquider et mandater sur l'exercice budgétaire 2026, dans la limite des crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL C3PF 2026 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2025	Ouverture de crédits 2026 (25%)
20	14 200,00	3 550,00
204	600,00	150,00
21	276 072,00	69 018,00
23	322 200,96	80 550,24
TOTAL	598 872,96	149 718,24

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE 2025 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2025	Ouverture de crédits 2026 (25%)
21	134 875,00	33 718,75
TOTAL	134 875,00	33 718,75

BUDGET ANNEXE MORANTIN 2025 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2025	Ouverture de crédits 2026 (25%)
21	77 000,00	19 250,00
23	0,00	0,00
TOTAL	77 000,00	19 250,00

BUDGET ANNEXE TOURISME 2025 :

Chapitre	Crédits ouverts au Budget 2025	Ouverture de crédits 2026 (25%)
21	27 030,00	6 757,50
TOTAL	27 030,00	6 757,50

9- ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) CARNELLE PAYS-DE-France

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le versement d'une avance de subvention de 92 500 euros, correspondant à 25 % du montant de la subvention allouée en 2025 du Budget Principal de la C3PF au Budget du CIAS Carnelle Pays-de-France.

10- ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE (OTC) TERRE DE CARNELLE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le versement une avance de subvention de 31 250 euros, correspondant à 25 % du montant de la subvention allouée en 2025 du Budget Annexe Tourisme à l'OTC Terre de Carnelle

URBANISME

11- AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'OUTIL DE GESTION DES ACTES D'URBANISME « GEOXALIS » AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL OISE PAYS-DE-France

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de l'outil de gestion des actes d'urbanisme « GEOxalis » avec le Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2026,

AUTORISE le Président de la C3PF à signer l'avenant n°3 de la convention de mise à disposition de l'outil de gestion des actes d'urbanisme « GEOxalis » avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France,

PRÉVOIT une répartition du coût d'intervention annuel lié à la maintenance (trois par an maximum) estimé à 7 686.00 € entre les membres adhérant à la convention, soit 26,02% pour la C3PF (1 999.82 €). Ce montant est indicatif, le montant total dépendra uniquement des dépenses réelles engagées par le Parc dans le cadre de ces interventions jugées nécessaires, dans la limite maximale de 3 interventions par an.

IMPUTE cette somme au budget général de la C3PF, au titre de la maintenance du logiciel GEOxalis.

12- AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE ARCHITECTURALE EN PARTENARIAT AVEC LE CAUE 95 AUPRES DES PARTICULIERS – ANNEE 2026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention d'assistance architecturale – 2026, remise par le CAUE95,

AUTORISE le renouvellement de l'adhésion auprès du CAUE95 pour une cotisation annuelle de 1 500 € pour l'année 2026,

PRÉVOIT les crédits nécessaires au BP C3PF 2026,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'assistance architecturale en partenariat avec le CAUE 95 auprès des particuliers.

RESSOURCES HUMAINES

13- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-France

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs, avec prise d'effet au 30 décembre 2025 :

TABLEAU DES EFFECTIFS - DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS AU 30/12/2025

FILIERE	CATEGORIE	POSTS OUVERTS		Postes pourvus	POURVUS			VACAN		Tps Partiels	Variation
		dont TC	dont TNC		dont Titulaires	dont Non titulaires	dont TC	dont TNC	Poste vacant		
Directeur général d'établissement public	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF		1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Attaché Principal	A	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Attaché	A	3	0	3	2	1	3	0	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2	1	1	2	0	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteur	B	1	0	1	0	1	1	0	0	0	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3	0	3	2	1	3	0	0	0	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4	0	0	0	
Adjoint administratif territorial	C	4	0	4	3	1	4	0	0	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		18	0	17	12	5	17	0	1	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE		3	0	2	2	0	2	0	1	0	
Bibliothécaire territorial	A	2	0	2	2	0	2	0	0	0	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE		5	0	5	5	0	5	0	0	0	
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 30/12/2025		27	0	25	20	5	25	0	2	0	

Le Président de la Communauté de
Communes Carnelle Pays-de-France
Patrice ROBIN